



HORAIRES DE L'AGENCE :

Du lundi au samedi de 10 h 00 à 19 h

HONORAIRES DE TRANSACTION AU 01/09/2023

LOCAUX D'HABITATIONS :

MONTANT DE LA TRANSACTION Net vendeur	Mandat Simple	Mandat Exclusif
< 200 000€	10% TTC	9% TTC
De 200 000€ à 400 000€	8% TTC	7% TTC
De 400 000 € à 700 000€	6% TTC	5% TTC
De 700 000 € à 1 500 000 €	5% TTC	4% TTC
> 1 500 000 €	4,5% TTC	3,5% TTC

PROMOTION IMMOBILIERE, TERRAINS A BATIR, LOCAUX COMMERCIAUX, BUREAUX : 5% TTC du prix net vendeur

SAUF CONVENTION EXPRESSE ENTRE LES PARTIES (INDIQUEE AU MANDAT), LA REMUNERATION SERA A LA CHARGE DE L'ACQUEREUR.

HONORAIRES DE LOCATION AU 01/09/2023

- 12 € / m² pour les visites + 3 € / m² pour rédaction de l'état des lieux et bail soit 15 € / m² à la charge du propriétaire et du locataire.